



COMMUNE DE DAMPIERRE SUR LE DOUBS 25420

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 FEVRIER 2021

Tous les membres sont présents.
Secrétaire de séance : Béatrice CHARRIER

Approbation du compte rendu de la réunion du 20/01/2021.

AVENANT AU CONTRAT DE FORTAGE

Le Maire présente au conseil municipal l'avenant au contrat de fortage de la carrière :

- Redevance d'extraction : 1€ par m3 extrait pour l'année 2021
- Indemnité d'immobilisation du terrain : 1 500€/an
- Indemnité liée aux dépôts de matériaux inertes : 0.80€ par m3

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les propositions contenues dans cet avenant au contrat de fortage de la carrière et autorise le Maire à signer tous les actes et documents devant intervenir dans ce dossier.

LOGEMENT LOCATIF 3 RUE DU LAVOIR

Le Maire présente au conseil municipal le dossier concernant un appartement communal au 3 rue du Lavoir.

1) Rappel des faits :

Le locataire déclare à Monsieur le Maire, le 26 janvier 2021, que suite à une panne de VMC dans son appartement situé au 3 rue du Lavoir, des moisissures sont apparues sur certains de ses biens. Le 27 janvier 2021, Monsieur le Maire constate, avec Madame Charrier, adjointe au Maire, les dégradations.

Le 2 février, Monsieur le Maire fait venir un inspecteur de salubrité de Pays de Montbéliard Agglomération, qui constate les moisissures, mais ne peut en attribuer la cause à la panne de VMC, plusieurs hypothèses sont avancées.

Les parties se sont rapprochées et ont décidé de conclure un protocole, sans que celui-ci puisse être considéré comme une reconnaissance de responsabilité de la part de la commune dans l'apparition des moisissures dans l'appartement occupé par le locataire.

2) Les parties ont convenu :

- Le locataire quitte l'appartement du 3 rue du Lavoir sans préavis à compter du 15 février 2021, date de la remise des clés.
- La commune de Dampierre sur le Doubs renonce au loyer du mois de février.
- Le locataire conserve le garage n°2 de la rue du Lavoir, jusqu'au 31 mars 2021, le loyer est de 40 € par mois.
- La commune de Dampierre sur le Doubs après délibération versera la somme de 400 € pour dédommagement au locataire.
- Le locataire renonce à tout recours envers la commune de Dampierre sur le Doubs.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le protocole et autorise le Maire à signer tous les documents devant intervenir dans ce dossier.

SERVICE GARDES NATURE COMMUNAUTAIRES

Une réunion a eu lieu avec les gardes nature communautaires le 23 février afin d'expliquer aux membres du conseil municipal leurs fonctions :

- Lutte contre les dépôts sauvages
- Prévention des troubles à l'ordre public
- Application des règlements et arrêtés de police municipale
- Gestion des animaux errants
- Médiation
- Stationnement illicite
- Surveillance des bâtiments communaux et équipements sportifs

Le coût annuel pour une commune de 400 à 550 habitants est de 1000.00€ pour 4 interventions par mois programmées, plus les demandes exceptionnelles. Le conseil municipal demande au maire de prendre des avis auprès des maires de communes adhérentes avant de s'engager dans ce dispositif.

TRAVAUX DE SECURISATION DU RESEAU D'EAU

Le Maire fait un point sur les travaux de sécurisation du réseau d'eau. Le planning est respecté. La partie du réseau d'eau en tuyaux fonte est terminée et les essais de pression concluants. La désinfection des canalisations est faite et les résultats de l'analyse bactériologique est en cours. Un bicouche (émulsion) sera effectué sur les fouilles. Le Conseil Départemental posera un bitume définitif à l'issue des travaux dédiés à la véloroute et nous informe d'un retard concernant le début de ces travaux.

DIVERS

- Information SIVOM :
 - Le bâtiment FCSMI a été nettoyé et vidé, les huiles sont prêtes à être enlevées.
 - L'abri à vélo a été posé ainsi que les râteliers à vélos
 - Le contrôle électrique des bâtiments SIVOM a été effectué par la société SOCOTEC.
- Information SIVU :
 - 2 panneaux d'affichage ont été posés et 3 remplacés
 - 4 radiateurs en stock ont été posés à la salle « la Communale » et à la mairie, en remplacement de 4 radiateurs énergivores.
- Informations diverses :
 - La balayeuse passera le 25 mars 2021.
 - Eclairage public : 10 ampoules défectueuses ont été remplacées.
 - Deux habitants de la commune fêtent leurs 90 ans ce mois-ci. Une visite du conseil municipal est prévue afin de célébrer cet événement.
 - La commission communale des impôts directs doit se réunir le Mercredi 17 mars 2021.